

**COMITE PROVINCIAL DE BRUXELLES – BRABANT WALLON**

P.V. administratif n° 2 - Séance du 10/9/2018

MM Monsieur (Président), Robas (Vice-président, Trésorier), De Leener (Secrétaire), MM Beckers, Claes, Dekoninck, Mlle El Haddouchi, MM Gilles, Lambert, Mme Roisin, Mr Squiflet

**1. Correspondance in :**

- Demande d'attestation pour mutation administrative :
  - 0005 Runners (2352 Schutte)
  - 0123 APSA 1865 (0847 Lamaasaab)
  - 0205 Uccle Europe (0070 Houlette)
  - 0970 Waterloo (0130 Grischina)
  - 1704 Rebond Ottignies (1083 Trolin)
  - 1779 Braine 2001 (0130 Timmermans)
  - 1795 RPC Anderlecht (0970 Kassi)
  - 1949 ASA St Hubert ((0130 Brunelles)
  - 2316 Avenir Evere (1795 Lombayo)
  - 2352 Ecole européenne (Van Baren)
  - 2561 Maccabi (0205 Stark)

**2. Correspondance out :**

- Délivrance d'attestation pour mutation administrative, voir point 1

**3. Championnat**

- Forfait annoncé :
  - Rencontre U10C0305 La Chenaie – Jodoigne 20 – 0
  - Rencontre RHP2A0106 Speedy – Argentine 20 – 0
  - Rencontre RHP3A0304 Nivelles – Eclair 20 – 0
  - Rencontre U8B0304 Nivelles – ABC 20 – 0
  - Rencontre U10D0304 Rebond Ottignies – ABC 20 – 0
  - Rencontre ProvU12A0301 Ganshoren Dames – ABC 20 – 0
  - Rencontre ProvU14E0304 St Augustin – ABC 20 – 0
  - Rencontre ProvU18D3501 Berchem – ABC 20 – 0
  - Rencontre U10B0302 Castors Braine – BCU Ganshoren 20 - 0
  - Rencontre U8B2101 Lothier – Friendly Bulls 20 – 0
- Forfait, équipe faisant défaut
  - Rencontre ProvU16C0302 Canter – Chalet 0 – 20
- Forfait général
  - 1375 Braine le Château en DU14
  - 0836 Saint Augustin en ProvU12A

**4. Coupe**

- Forfait
  - 8104 ASA St Hubert – Lothier 20 – 0
  - 8111 ABC – UAAE 0 - 20

## 5. Actualité de la province

- PC 53 Ecole européenne P2dames : le SG nous a averti le 7/9/2018 qu'il était impossible au cercle Ecole européenne, matricule 2352, d'encoder la liste du PC 53 de l'équipe P2dames sur le site ; le cercle nous a transmis la liste par mail
- Délégué aux arbitres
  - Nous attirons l'attention des clubs qu'il est indispensable d'avoir un délégué aux arbitres également pour les équipes de réserve ainsi que pour les rencontres avec une équipe jouant sous le statut de « équipe spéciale »
- Numéro des rencontres
  - Il est demandé aux clubs d'inscrire le préfixe « Eli » ou « Prov » suivi du numéro de la rencontre sur les cartes et sur les transmis par mail du scan des feuilles. Ne pas non plus inscrire la date de la rencontre.

Prochaine réunion comité : 17/9/2018

O. MONSIEUR – A. DE LEENER